

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Corinne BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL, Alain VERMOREL à Jean-Pierre SAUGERAS

Excusé : Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 18 Mars 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2024-02-11-D MAISON DES SENIORS
- Approbation d'une acquisition foncière complémentaire

Jean-Pierre SAUGERAS rappelle aux élus, la volonté de voir se réaliser un projet de Maison des Séniors à MEYMAC, raison pour laquelle le Conseil municipal a déjà délibéré favorablement sur l'acquisition d'une emprise foncière.

A la suite de plusieurs réunions techniques avec l'architecte et le directeur d'un établissement public qui porterait ce projet immobilier, il y a nécessité de compléter l'emprise foncière du projet par l'acquisition d'une partie de parcelle, cadastrée AD 476, pour une superficie de 31 m². Cette acquisition est proposée au prix de 10 € / m².

En complément de la délibération n°2022-09-03 du 28 septembre 2022, cette acquisition est réalisée auprès de l'indivision composée de MAUMON Solène, MAUMON Erwann et MAUMON Cédric.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n°476, de 31 m² au prix de 10€ le m², appartenant à MAUMON Solène, MAUMON Erwann et MAUMON Cédric.

PRECISE que les actes seront établis par l'étude notariale V.A.L. 19-63 installée à USSEL

AUTORISE le Maire et à défaut le Maire-adjoint, à signer l'ensemble des actes afférents

DIT QUE LES CREDITS nécessaires sont inscrits au BP 2024.

La Secrétaire de séance,

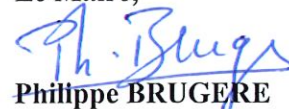
Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 03 Avril 2024

Le Maire,



Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20240410-2024-02-11-D-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024